

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-17 du 15 Janvier 1982

portant révocation du Camarade AGBOTON
Zinsou Lucien de ses fonctions de Chef
du District Rural de NIKKI.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 78-142 du 5 Juin 1978 portant nomination de Chefs
de Districts Urbains et Ruraux ;

LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 10 Octobre 1981 ;

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade AGBOTON Zinsou Lucien est relevé de ses
fonctions de Chef du District Rural de Nikki.

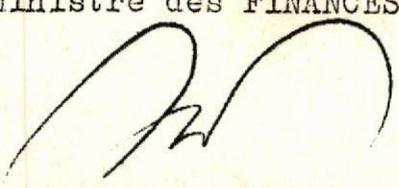
Article 2. - Le Camarade AGBOTON Zinsou Lucien est remis à la
disposition du Ministre de la Défense Nationale.

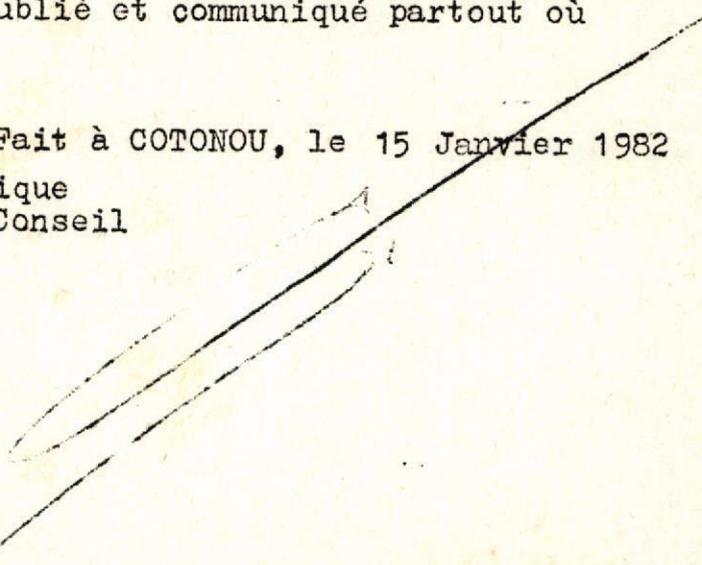
Article 3. - Le présent décret qui abroge les dispositions du
décret N° 78-142 du 5 Juin 1978, en ce qui concerne le Camarade
AGBOTON Zinsou Lucien, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à COTONOU, le 15 Janvier 1982

par le Président de la République
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Le Ministre des FINANCES


Isidore AMOUSSOU


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 CPC 6 ANR 4 PG/PPC 2 SGG 4 MF.MDN 8
DB-DCF-DSDV-DI-Trésor 10 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-
Grde Chanc. 2 UNB-FASJEP-INSJA 6 Provinces 6 District intéressé 2
Intéressé 1 JORPB 1.-